

C₂H₅OH – alcool et politique

Loi sur l'alcool

Feu vert à la réorganisation de la RFA et à la libéralisation du marché de l'éthanol

L'entretien

Juri Auderset et Peter Moser présentent l'ouvrage *Ivresse & ordre*

Alcosuisse

Qu'entend-on par «activation d'alcosuisse sa»?

Division Alcool et tabac

Des visages connus pour diriger l'organisation qui remplacera la RFA

Cyberadministration

Outils numériques dans le domaine des boissons spiritueuses



Table des matières

- 3 | Une page se tourne, mais l'histoire continue
- 4 | Feu vert à la réorganisation de la RFA et à la libéralisation du marché de l'éthanol
- 5 | Les travaux de construction avancent comme prévu à Delémont
- 6 | Qu'entend-on par «activation d'alcosuisse sa»?
- 8 | Quantité, provenance, composition et utilité
- 10 | Des visages connus pour diriger l'organisation qui remplacera la RFA
- 11 | «L'alcool peut causer l'ivresse et nécessiter un certain ordre, ou inversement»
- 14 | Retour sur 14 décennies de politique suisse en matière d'alcool
- 16 | Outils numériques dans le domaine des boissons spiritueuses
- 18 | Les multiples usages de la dîme de l'alcool
- 20 | jalk.ch: formation en ligne gratuite pour le personnel de vente et de service
- 22 | #moiaussi – coup de projecteur sur le côté obscur de l'alcool
- 24 | Regarde la bouteille, pas le contenu
- 26 | Une expérience inoubliable
- 28 | De l'art d'élaborer un menu avec des distillats
- 30 | 0,5‰ = 0,25 mg/l
- 32 | Formation commerciale à la RFA: plus de 50 ans de succès
- 34 | De la *Feuille d'information* à *Forum D.*, en passant par C_2H_5OH

Édition

Régie fédérale des alcools (RFA)
Länggassstrasse 35, Case postale 516
3000 Berne 9
Adresse électronique: info@eav.admin.ch

Rédaction
Communication RFA / Yvonne Mäder-Bogorad

Traduction
Section des services linguistiques du DFF

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales,
3003 Berne, fax: 031 325 50 58
Site Internet: www.bundespublikationen.admin.ch/fr
Adresse électronique: verkauf.zivil@bbl.admin.ch
Numéro d'article: 621.300.2/16F

Passez commande ou modifiez votre abonnement en ligne:

En saisissant le numéro d'article correspondant, vous pouvez télécharger le bulletin-réponse sous www.bundespublikationen.admin.ch/fr, puis le remplir et l'envoyer par courriel.

Éditorial

Une page se tourne, mais l'histoire continue



Ce n'est pas vraiment un scoop puisque les décisions de principe ont déjà été prises entre 2009 et 2015. Mais cette fois, ça y est: le Parlement a donné son feu vert à l'intégration de la Régie fédérale des alcools (RFA) dans l'Administration fédérale des douanes (AFD), à la privatisation d'Alcosuisse et à la libéralisation du marché de l'éthanol. La phase de mise en œuvre est donc officiellement lancée.

Les premiers effets de ces décisions se feront sentir sous peu. Au début de 2017, le centre de profit Alcosuisse se muera en la société anonyme alcosuisse sa. Cette transformation ne changera pas grand-chose pour les clients d'Alcosuisse, étant donné que le marché de l'éthanol ne sera libéralisé que plus tard et que la Confédération restera provisoirement l'unique propriétaire d'alcosuisse sa. Les pages 6 et 7 du présent magazine vous donneront une vue d'ensemble des différentes phases de la privatisation du centre de profit et de la libéralisation du marché de l'éthanol.

L'intégration complète de la RFA dans l'AFD est prévue pour 2018, l'installation de la division Alcool et tabac à Delémont en constituant sans doute l'un des moments clés (page 5). L'organisation interne et l'équipe de direction de cette nouvelle division de la Direction générale des douanes ont déjà été définies. Rendez-vous à la page 10 pour découvrir le visage des quatre chefs de section qui seconderont Stefan Schmidt.

L'intégration de la RFA dans l'AFD se fera par étapes. Le processus est déjà engagé, et la collaboration entre les deux offices a été renfor-

cée dans divers domaines, notamment celui de la communication. En 2017, *C₂H₅OH* fusionnera avec *Forum D.*, le magazine de la douane suisse. Lorsque vous refermerez cette édition, une page de l'histoire de la communication de la RFA se tournera au sens figuré comme au sens propre.

Pour autant, ces modifications ne sonnent pas le glas de l'histoire de la politique en matière d'alcool. La division Alcool et tabac prendra le relais, de sorte que le changement apportera plus de la continuité qu'il ne créera une coupure. Les projets lancés à l'heure actuelle, notamment dans le domaine de la cyberadministration (pages 16 et 17), seront poursuivis par la nouvelle division. Les bonnes relations que la régie entretient avec les différents acteurs de la politique en matière d'alcool tels que la Croix-Bleue (pages 22 et 23) ou les distillateurs suisses (pages 26 et 27) seront également maintenues et renforcées.

Un ouvrage richement illustré revient sur l'histoire de la politique en matière d'alcool et, partant, sur celle de la RFA (de sa création, en 1887, à sa dissolution prochaine). Rédigé par des historiens indépendants, il montre les enseignements que la RFA a tirés des quelque 130 ans qu'elle a passés au service de la politique suisse en matière d'alcool (pages 11 à 15). Grâce au solide bagage de son prédécesseur, la division Alcool et tabac pourra écrire un nouveau chapitre de l'histoire de la politique en matière d'alcool.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous réjouissons de vous retrouver dans la prochaine édition de *Forum D.*

Nicolas Rion,
chef de la communication

P.-S. Avez-vous deviné de quelles exceptions nous parlons sur la couverture? Le vin et la bière bien sûr! Découvrez la raison de leur exclusion en lisant *Ivresse & ordre*. Vous en apprendrez davantage sur cet ouvrage à partir de la page 11.

Révision de la loi sur l'alcool

Feu vert à la réorganisation de la RFA et à la libéralisation du marché de l'éthanol

Durant la session d'automne 2016, le Conseil des États a emboîté le pas au Conseil national en approuvant à l'unanimité la révision partielle de la loi sur l'alcool. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur par étapes. Le marché de l'éthanol sera probablement libéralisé à la fin de 2018.



De 2013 à 2016, la salle des pas perdus a souvent résonné des discussions relatives à la révision de la loi sur l'alcool.

La révision partielle de la loi sur l'alcool (Lalc) crée les bases légales nécessaires à l'intégration de la RFA dans l'Administration fédérale des douanes (AFD) ainsi qu'à la privatisation du centre de profit Alcosuisse et à la libéralisation du marché de l'éthanol. Ces trois éléments n'avaient pas été contestés dans le cadre du projet de révision totale, que les Chambres fédérales ont classé en décembre 2015.

Tandis que les débats portant sur la révision totale de la Lalc ont duré quatre ans, moins de six mois auront été nécessaires entre la publication du message du Conseil fédéral concernant le projet de révision partielle et son adoption sans modification par les Chambres fédérales lors du vote final. La révision partielle de la Lalc devrait se traduire dans les faits comme suit:

- Début 2017: transformation du centre de profit de la RFA en la société anonyme alcosuisse sa, dont la Confédération restera provisoirement l'unique propriétaire.

- Début 2018: intégration de la RFA dans l'AFD, puis transfert à Delémont (JU) de l'organisation qui remplacera la régie, à savoir la division Alcool et tabac de la Direction générale des douanes.
- D'ici à la fin du premier semestre de 2018: privatisation totale d'alcosuisse sa et retrait de la Confédération du marché de l'éthanol.
- Probablement d'ici à la fin de 2018: libéralisation du marché de l'éthanol.

La plupart des milieux concernés estiment qu'il n'est pas urgent de procéder à une autre révision partielle de la Lalc. La base légale que Maja Ingold réclamait pour les achats tests d'alcool (motion 11.3677) sera créée dans la loi sur les denrées alimentaires. Il est prévu de traiter cet objet dans le cadre des débats relatifs au projet de loi sur les produits du tabac.

Nicolas Rion

Division Alcool et tabac

Les travaux de construction avancent comme prévu à Delémont

Le 9 septembre 2016, le projet immobilier qui verra le jour près de la gare de Delémont a débuté officiellement par la pose de la première pierre. L'organisation qui remplacera la RFA, à savoir la division Alcool et tabac de la Direction générale des douanes (DGD), prendra possession des locaux en 2018.

Marquant le début officiel des travaux, la première pierre du nouveau bâtiment a été posée en présence de toutes les organisations impliquées dans le projet. Une capsule contenant des témoins de notre époque a été placée dans une brique de béton, qui a été intégrée dans le rez-de-chaussée de l'immeuble.

Les travaux de construction ont cependant déjà commencé en mai. Pour le moment, tout se déroule comme prévu. Le gros œuvre devrait être terminé d'ici la fin de 2016, et le bâtiment remis aux locataires à la fin de l'année 2017. La division Alcool et tabac prendra possession des lieux dans le courant de 2018.

Mélange des générations

Le nouveau bâtiment accueillera des personnes de tous âges, puisqu'il abritera une crèche, les bureaux de la division Alcool et tabac ainsi que des logements pour étudiants et personnes âgées.

La division Alcool et tabac occupera tout le 2^e étage. Elle ne sera que locataire de ce bâtiment, qui est financé par la Caisse de pensions de la République et du Canton du Jura. Les travaux de construction sont dirigés par l'entreprise Losinger Marazzi SA, qui mène ce projet en étroite collaboration avec la ville de Delémont.

Rue de la Régie 18

Accédant à une demande de la RFA, le Conseil communal de la ville de Delémont a décidé à la fin du mois de septembre 2016 de changer l'adresse postale du bâtiment dans lequel la division Alcool et tabac s'installera en 2018. Cette dernière aura ainsi son siège à la Rue de la Régie 18, et non à la Rue de la Mandchourie. Cette décision exceptionnelle du Conseil communal montre l'importance que la nouvelle division revêt pour le canton du Jura en général et pour la ville de Delémont en particulier.

Nicolas Rion

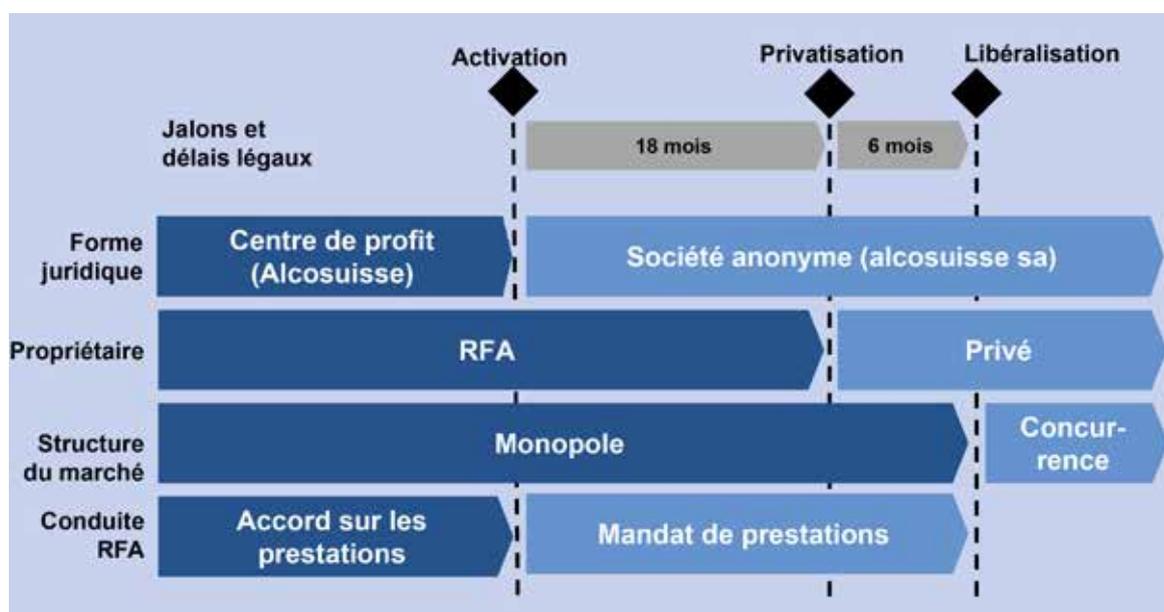
Le 9 septembre 2016, Stefan Schmidt (4e en partant de la gauche) a participé à la pose de la première pierre en sa qualité de chef de la RFA par intérim et de chef de la future division Alcool et tabac de la DGD.



Alcosuisse

Qu'entend-on par «activation d'alcosuisse sa» ?

Le législateur a décidé qu'Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, serait privatisé, et le marché de l'éthanol libéralisé. Consistant en la transformation d'Alcosuisse en une société anonyme, la première étape ne changera rien pour les clients dans l'immédiat. Ceux-ci continueront de bénéficier des mêmes conditions de livraison et de facturation qu'à l'heure actuelle.



Activation, privatisation et libéralisation du marché: vue d'ensemble des jalons

La privatisation d'Alcosuisse décidée par les Chambres fédérales se déroulera en deux étapes. Dans un premier temps, les droits, devoirs et actifs de l'actuel centre de profit de la RFA seront transférés à alcosuisse sa (activation), dont la Confédération restera provisoirement l'unique propriétaire. Dans un second temps, toutes les actions de cette société seront vendues à un investisseur privé.

Transformation d'Alcosuisse en alcosuisse sa

L'application de la stratégie de vente commencera par l'approbation du bilan de transfert par le Conseil fédéral au printemps 2017. Cette première étape franchie, les activités d'alcosuisse sa seront lancées rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, et l'entreprise alcosuisse sa remplacera alors officiellement le centre de profit Alcosuisse.

Les employés d'alcosuisse sa travailleront sur la base d'un contrat de droit privé. En accord avec les associations du personnel, la RFA a déjà conclu une convention d'entreprise, dont le contenu s'inspire des dispositions actuelles en matière de personnel (voir *C₂H₅OH*, 1/2016).

Étape sans conséquences immédiates

Mis à part le nom (alcosuisse sa au lieu d'Alcosuisse) et la forme organisationnelle (société anonyme au lieu d'un centre de profit), rien ne changera au début. Les importations d'éthanol et la dénaturation seront assurées par l'entreprise alcosuisse sa, sur mandat de la RFA, jusqu'à la libéralisation du marché de l'éthanol. L'obligation de vendre l'éthanol à prix coûtant sera également maintenue.

Les conditions régissant l'exercice du monopole seront définies dans un mandat de prestations qu'alcosuisse sa devra remplir de l'activation jusqu'à la suppression du monopole.

Privatisation et libéralisation du marché

En vertu de la loi sur l'alcool partiellement révisée, l'entreprise alcosuisse sa devra être vendue dans les 18 mois qui suivent l'activation, et le marché de l'éthanol libéralisé au plus tard six mois après la privatisation.

La procédure de vente débutera seulement lorsqu'alcosuisse sa aura été activée, c'est-à-dire à partir du printemps 2017. L'ouverture de la procédure fera l'objet d'une communication officielle.

Même si le marché de l'éthanol ne devrait être libéralisé qu'à la fin de 2018, la loi sur l'alcool partiellement révisée dispose que les entreprises privées qui souhaitent importer directement de l'éthanol en Suisse pourront déjà importer des échantillons avant la suppression du monopole. Cette disposition vise à permettre aux dites entreprises de se préparer en vue de satisfaire aux exigences en matière de certification (un point important notamment pour le secteur pharmaceutique). Pour de plus amples informations, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la RFA.

Marianne Weber / Nicolas Rion



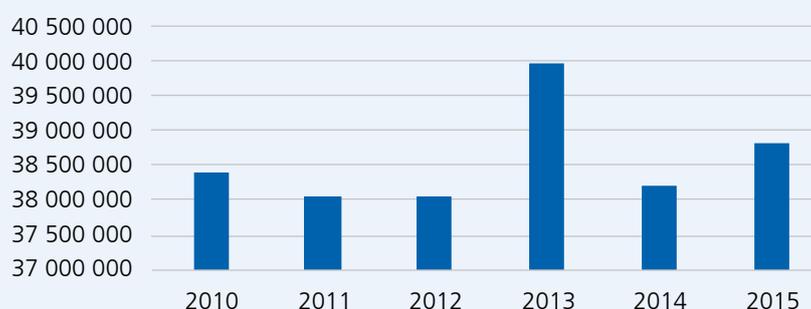
Les qualités d'éthanol, les récipients et les conditions de livraison resteront les mêmes une fois que la société anonyme alcosuisse sa aura été activée.

Éthanol

Quantité, provenance, composition et utilité

Le marché de l'éthanol sera libéralisé dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'alcool. Mais quelles sont les quantités en jeu? De quoi l'éthanol se compose-t-il et dans quels pays est-il produit? Enfin, à quoi sert-il? Vous trouverez toutes les réponses à ces questions dans les graphiques présentés ci-dessous.

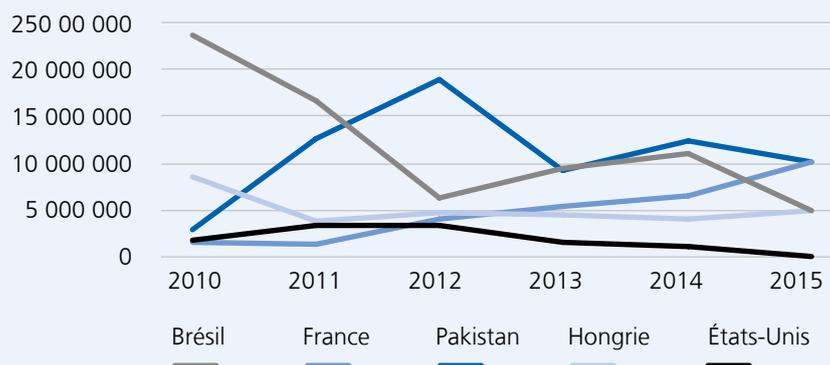
Ventes d'éthanol (dénaturants compris) (en kg)



Quelle quantité d'éthanol l'économie suisse utilise-t-elle?

Ces dernières années, les besoins de la Suisse en éthanol se situaient entre 38 et 40 millions de kilogrammes. La plus grande partie de l'éthanol importé chaque année par Alcosuisse est utilisée à des fins industrielles. Seuls 3 % de l'éthanol vendu par Alcosuisse en 2015 étaient destinés à la consommation. Le graphique ci-contre ne fait pas mention du bioéthanol utilisé comme carburant, étant donné que ce segment de marché a été libéralisé en 2010.

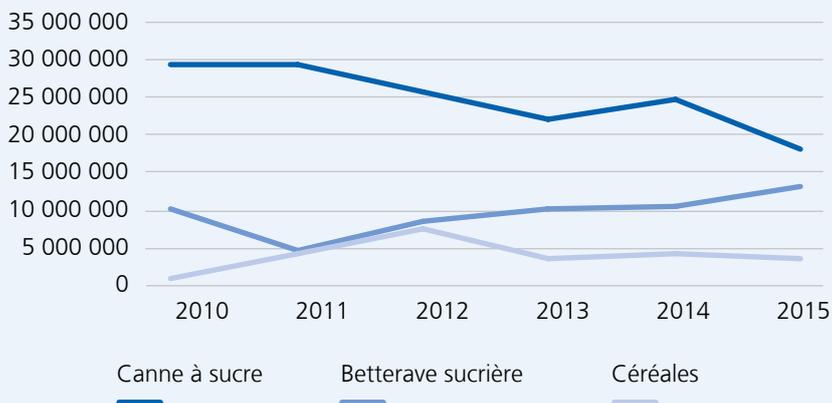
Pays de provenance (poids en kg)



D'où provient l'éthanol importé?

La Suisse ne produit plus d'éthanol depuis 2009 et doit donc couvrir l'ensemble de ses besoins grâce aux importations. Les plus grands producteurs mondiaux d'éthanol sont les États-Unis, le Brésil et la Chine. Les États-Unis ne figurent toutefois qu'à la cinquième place des fournisseurs d'éthanol de la Suisse, car ce dernier est presque exclusivement fabriqué à partir de maïs transgénique. La Suisse n'achète pas du tout d'éthanol à la Chine, pourtant troisième producteur mondial, pour des raisons économiques et écologiques. En effet, la forte demande intérieure, le montant élevé des droits de douane à l'exportation et la cherté du transport dissuadent la Chine d'acheminer son éthanol vers l'Europe. En revanche, un autre producteur asiatique s'est affirmé en tant qu'exportateur, à savoir le Pakistan. Ces dernières années, le pays s'est révélé être un partenaire commercial de choix en matière de qualité et de fiabilité, ce qui explique pourquoi Alcosuisse a, entre 2010 et 2015, importé de grandes quantités d'éthanol non seulement du Brésil, mais également du Pakistan.

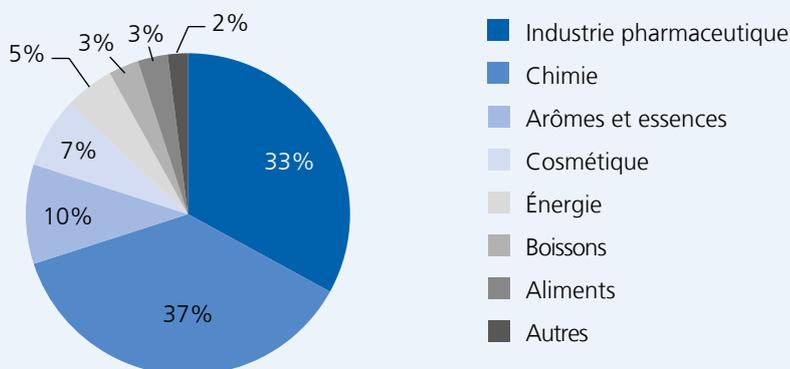
Matières premières (poids en kg)



De quoi se compose l'éthanol importé en Suisse?

Entre 2010 et 2015, Alcosuisse a importé de l'éthanol issu en majorité de cannes à sucre, de betteraves sucrières et de céréales. Lors de ses achats, Alcosuisse veille à ce que la transformation des matières premières en éthanol ne se fasse pas au détriment de la sécurité alimentaire de la population locale.

Utilisation d'éthanol par segment de marché en 2015



À quoi sert l'éthanol?

Près des deux tiers de l'éthanol importé en Suisse sont utilisés par les industries chimique et pharmaceutique, notamment pour la production de médicaments, de peintures, de matières plastiques, de produits de nettoyage, de désinfectants et de pâtes à brûler. Les 30 % restants sont destinés à la fabrication de produits cosmétiques, de denrées alimentaires ou de boissons spiritueuses.

David Baumann / Ruth Widmer

Développement durable à l'horizon 2020

Une meilleure prise en compte des principes de développement durable par les pays exportateurs d'éthanol est un objectif important de la vision 2020 d'Alcosuisse. Ces principes se rapportent à des questions aussi bien écologiques que politiques ou sociales, comme des conditions d'engagement et de travail équitables, des droits politiques, une sécurité au travail et une sécurité juridique modernes, une exploitation écologique des surfaces utiles et le maintien d'une biodiversité aussi riche que possible. Alcosuisse accorde déjà une grande importance au respect de ces normes lors de l'achat d'éthanol. Il faut toutefois poursuivre les efforts dans ce sens. D'ici à 2020, Alcosuisse s'engage ainsi à ce qu'au moins 80 % du volume total de ses acquisitions respectent ces critères. Cela nécessite avant tout de connaître l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement, y compris le producteur des matières premières et les intermédiaires, souvent nombreux. Des audits systématiques garantissent le respect des normes définies.

Informations complémentaires: www.alcosuisse.ch

Division Alcool et tabac

Des visages connus pour diriger l'organisation qui remplacera la RFA

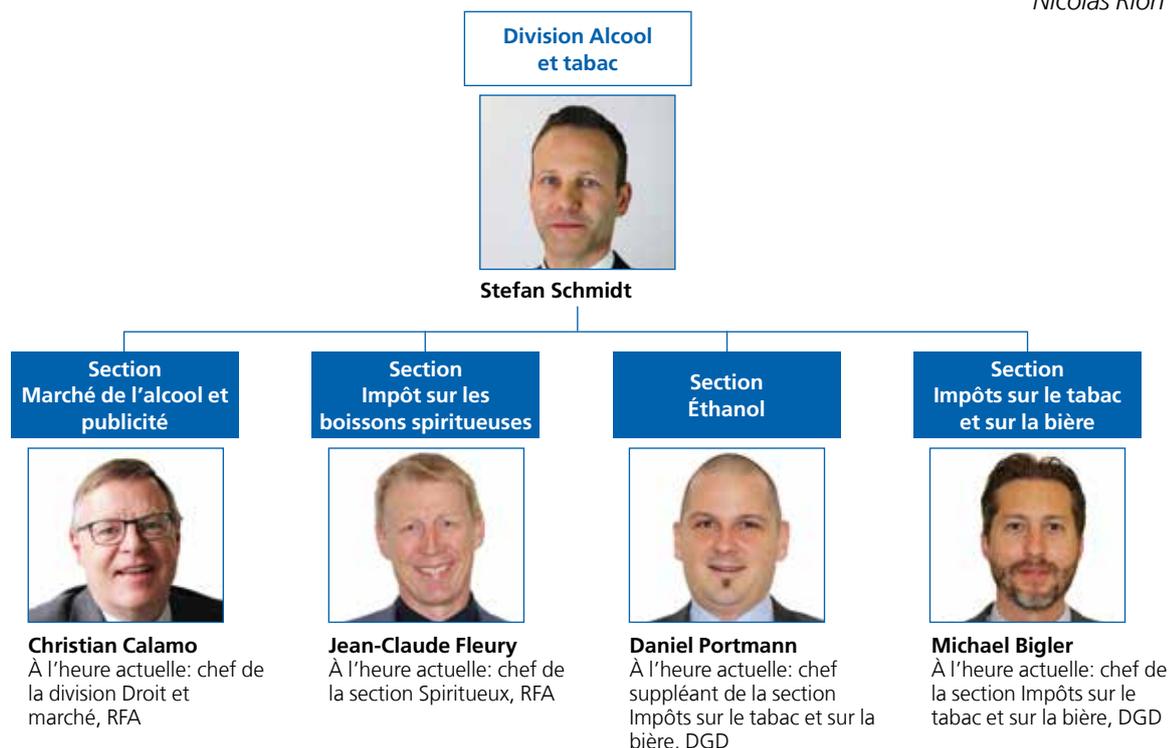
Depuis janvier 2013, on sait que la division Alcool et tabac de la Direction générale des douanes (DGD) reprendra les tâches de la RFA et de la section Impôts sur le tabac et sur la bière de la DGD. L'organigramme et les fonctions dirigeantes de cette nouvelle division sont désormais également connus. La continuité constitue la clé de voûte de l'organisation qui remplacera la RFA.

«La RFA va bientôt être dissoute, mais je peux vous assurer une chose: tout ce qui la caractérise continuera d'exister sous une autre forme. Le corps change, mais l'esprit reste le même!» C'est par ces mots que Stefan Schmidt, chef de la RFA par intérim, a donné le coup d'envoi à la présentation publique du livre *Ivresse & ordre* le 6 octobre 2016. En effet, le corps change, étant donné que la régie des alcools sera intégrée dans l'Administration fédérale des douanes (AFD). Mais nombreux sont les éléments qui seront conservés, comme le montre l'organigramme de la division Alcool et tabac, approuvé en septembre 2016 par le directeur de la DGD. Ce modèle a été retenu car il satisfait à plusieurs exigences. Il s'agissait notamment de répartir les tâches de la division Alcool et tabac par domaine, afin d'éviter que les clients doivent s'adresser à plusieurs interlocuteurs. Le choix de cet organigramme a également été guidé par la

possibilité de modifier l'organisation en fonction des futures révisions de la loi et par le maintien de structures qui ont fait leurs preuves.

La continuité est également frappante lorsqu'on examine le profil des quatre chefs de section qui ont été nommés pour seconder Stefan Schmidt, chef désigné de la division Alcool et tabac. Ces personnes occupent toutes une fonction dirigeante au sein de la RFA ou de la section Impôts sur le tabac et sur la bière de la DGD. Trois d'entre elles poursuivront les mêmes activités qu'à l'heure actuelle, à de rares exceptions près. On garantit ainsi que les connaissances et l'expérience des organisations précédentes, en bref l'«esprit» de la RFA, resteront préservés dans le «nouveau corps» que sera la division Alcool et tabac à Delémont. Les fonctions et l'organigramme susmentionnés entreront en vigueur lorsque la RFA sera intégrée dans l'AFD, c'est-à-dire au début de 2018.

Nicolas Rion



La division Alcool et tabac sera composée de quatre sections, qui présenteront de nombreuses similitudes avec l'organisation actuelle de la RFA et de la section Impôts sur le tabac et sur la bière de la DGD.

L'entretien

«L'alcool peut causer l'ivresse et nécessiter un certain ordre, ou inversement»

Peter Moser et Juri Auderset, historiens au sein des Archives de l'histoire rurale, sont les auteurs du livre *Ivresse & ordre*, paru au début du mois d'octobre 2016. Cet ouvrage retrace l'histoire de la politique suisse en matière d'alcool et de la RFA sous un angle scientifique, des origines au classement du projet de révision totale de la loi sur l'alcool. Dans l'entretien qu'ils accordent à *C₂H₅OH*, les auteurs expliquent la genèse de l'ouvrage et leur point de vue sur la question de l'alcool en Suisse.

Ivresse & ordre est le premier ouvrage que vous avez écrit ensemble. Comment doit-on s'imaginer votre collaboration?

Peter Moser: comme un mélange d'ivresse et d'ordre (rires). L'un des secrets de notre bonne collaboration réside dans le fait que les rôles n'étaient pas clairement définis. Lorsque l'un de nous deux était pris par l'ivresse de l'écriture, l'autre pouvait venir y mettre un peu d'ordre. C'est un peu comme en football: un joueur fait une passe qui permet à son coéquipier de développer le jeu. Parfois, il faut aussi accepter une passe de moins bonne qualité et reconstruire une action.

«La politique en matière d'alcool a toujours été axée sur des groupes sociaux précis.»

La couverture est la vitrine d'une publication. Pourquoi avez-vous choisi cette photo?

Juri Auderset: la photo présente divers aspects de l'alcool. La dame-jeanne en symbolise la quantité. Les préoccupations et actions des milieux politiques ont souvent été fondées sur la quantité effective ou supposée d'alcool en circulation. L'homme qui tient l'alcoomètre montre que l'alcool fait l'objet de recherches scientifiques et d'analyses destinées à en garantir la qualité. Enfin, le wagon-marchandises renvoie aux questions logistiques. L'un des principaux éléments qui ont guidé notre choix est le fait que la photo montre les collaborateurs de la RFA. En effet, ceux-ci veillaient et veillent toujours à appliquer la politique en matière d'alcool, qu'ils

travaillent à l'administration centrale à Berne, dans l'un des entrepôts d'éthanol ou pour le Service extérieur.

Et comment avez-vous choisi le titre?

P. M.: c'est une idée de Juri Auderset. Je l'ai tout de suite trouvée excellente, car tout y est. L'alcool est source de tensions, entre ivresse et ordre. Il peut causer l'ivresse et nécessiter un certain ordre, ou inversement.

Certains thèmes vous ont-ils surpris lors de vos recherches?

P. M.: ce qui m'a le plus étonné, c'est le pouvoir de la communication visuelle dans les domaines liés à l'alcool. Même si nous savions que la RFA avait produit des films, nous sommes restés bouche bée devant leur nombre, leur contenu et leur qualité. De nombreux films vantent la valorisation sans distillation des fruits, des légumes et des pommes de terre. La Suisse fait preuve d'innovation, puisqu'à la fiscalisation et à la répression, elle ajoute l'incitation ou des solutions remplaçant la production de boissons spiritueuses. Par l'intermédiaire du film, la RFA a également promu la culture en engageant des réalisateurs talentueux et expérimentés, dont elle a contribué à améliorer la situation financière, souvent précaire.

À quoi la prévention ressemblait-elle auparavant?

P. M.: à l'exception de l'interdiction de l'absinthe, de 1910 à 2005, il n'y a jamais eu de prohibition en Suisse. Il est très intéressant de constater que le dialogue entre les divers groupes d'intérêt a beaucoup contribué au recul de la production et de la consommation d'eau-de-vie. En encourageant la valorisation sans distillation des fruits et



Juri Auderset (à gauche) et Peter Moser lors de la présentation officielle de leur ouvrage, le 6 octobre 2016 au siège principal de la RFA, à Berne

des pommes de terre, la RFA a développé un système auquel pouvaient s'identifier aussi bien les partisans de l'abstinence que les agriculteurs, qui étaient les principaux producteurs de boissons spiritueuses jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Avez-vous des projets vous permettant d'utiliser ou d'approfondir les connaissances acquises au cours de la rédaction d'Ivresse & ordre?

J. A.: nous espérons que cet ouvrage sera le début d'une longue série de projets de recherches et de publications. Il y a en effet beaucoup de thèmes que nous n'avons pas pu examiner en détail. Edmund Wilhelm Milliet, premier directeur de la RFA, mériterait qu'on lui consacre une biographie. À l'heure actuelle, je donne un séminaire à l'Université de Fribourg sur l'histoire de la question de l'alcool. J'espère ainsi susciter l'intérêt des jeunes chercheurs pour ce thème. En outre, nous présenterons les résultats de nos recherches sur la scène européenne, en novembre à la Sorbonne (FR) et en 2017 à l'Université de Louvain (BE), notamment.

«Le monopole était un moyen d'atteindre un but précis.»

Aujourd'hui, nous avons de la peine à comprendre comment il a été possible d'instaurer un monopole à la fin du 19^e siècle dans un État fédéral libéral. Pouvez-vous nous l'expliquer?

P. M.: les politiques de l'époque ont réussi à vendre le monopole non pas comme un principe, mais comme un moyen d'atteindre un but précis. Personne ne contestait l'urgence d'une intervention dans le domaine de l'alcool. Malgré certaines réticences idéologiques, la plupart des protagonistes considéraient le monopole comme la solution à un problème concret, puisqu'il satisfaisait les intérêts de nombreuses personnes et créait une institution étatique, à savoir la RFA, qui avait les compétences nécessaires pour appliquer ce régime.

La politique en matière d'alcool porte uniquement sur les boissons spiritueuses. Pourquoi?

J. A.: lorsqu'elles ont mis en place la politique suisse en matière d'alcool à la fin du 19^e siècle, les autorités entendaient avant tout lutter contre la consommation d'eau-de-vie de pommes de terre. À la différence de cette eau-de-vie, bue principalement par les ouvriers d'usine et la population paysanne, le vin et la bière, que préférait la bourgeoisie, n'étaient pas considérés comme une boisson favorisant la dépendance, mais plutôt comme une boisson d'agrément. C'est pourquoi le législateur a exclu les alcools fermentés du champ d'application de la loi. Cet exemple montre que la politique en matière d'alcool a toujours été axée sur des groupes sociaux précis, dont on entendait réglementer la consommation. Si l'on visait auparavant les classes sociales défavorisées, on cible désormais les adolescents et les jeunes adultes.

«La RFA a promu la culture à sa manière.»

Pourquoi a-t-on réussi à trouver un compromis politique en 1887 et 1932 et pourquoi n'y est-on pas parvenu en 2015?

P. M.: lorsque le monopole a été instauré en 1887, la Confédération a obtenu les compétences nécessaires pour façonner la politique en matière d'alcool. Dans l'entre-deux-guerres, la RFA a reçu le soutien des hommes composant le corps électoral lorsqu'elle a encouragé la valorisation sans distillation des fruits et des pommes de terre. Depuis les années 1980, le libre-échange prime tous les autres thèmes, de sorte que les marges de manœuvre se sont extrêmement réduites dans la politique en matière d'alcool. Il n'y a presque plus de place pour les négociations à l'échelle nationale. Comme les débats se polarisent, les acteurs concernés ne peuvent plus trouver de compromis.

Comment expliquez-vous la dissolution de la RFA d'un point de vue historique?

J. A.: il faut remonter aux années 1980. D'une part, la libéralisation des échanges commerciaux a restreint les possibilités d'intervention de l'État.

D'autre part, il est devenu presque impossible de faire comprendre au public et de justifier une politique en matière d'alcool globale, qui présente des points communs avec les politiques agricole, alimentaire, sanitaire et économique. Appliquant les principes du *new public management*, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'alléger les tâches de la RFA. Ainsi, celle-ci a dû céder des tâches essentielles à d'autres offices fédéraux. Au final, il n'est effectivement plus indispensable d'avoir un établissement juridiquement autonome pour contrôler la production indigène et garantir la fiscalisation de la consommation.

La politique suisse en matière d'alcool a-t-elle été un succès dans l'ensemble?

P. M.: même dans le meilleur des cas, le succès n'est pas éternel. Dans ce contexte, celui de la RFA réside dans la réduction de la production suisse de boissons spiritueuses et la réorientation de la consommation. En revanche, la régie n'a presque rien pu faire contre l'augmentation considérable des importations après la Seconde Guerre mondiale et la libéralisation des échanges commerciaux dans les années 1990. Les déclarations du troisième directeur de la RFA, Otto Kellerhals, reflètent bien cette évolution. Dans le deuxième tiers du 20^e siècle, celui-ci mène une politique très fructueuse et appréciée par la plupart, en particulier en ce qui concerne la valorisation sans distillation des matières premières. Dans les années 1970, ses écrits trahissent en revanche sa résignation, son pessimisme et même son impuissance. Otto Kellerhals s'est de toute évidence rendu compte que la question de l'alcool avait évolué et que la politique qu'il avait définie avait atteint ses limites. Malgré cela, on peut qualifier cette politique de succès dans l'ensemble. Celui-ci tient à la prudence avec laquelle les collaborateurs de la RFA ont appliqué la politique en matière d'alcool, afin que cette dernière ne soit jamais perçue de manière exclusivement négative au sein de la population.

Histoire

Retour sur 14 décennies de politique suisse en matière d'alcool

L'ouvrage *Ivresse & ordre* donne pour la première fois une vue d'ensemble étayée scientifiquement de l'histoire de la question de l'alcool, de la politique suisse en matière d'alcool et de la RFA. Outre cet ouvrage, une édition numérique des sources, 46 films et 300 mètres linéaires d'archives invitent les personnes intéressées à étudier les divers aspects, souvent méconnus, de la politique en matière d'alcool.

À l'automne 2014, la RFA a lancé un appel d'offres en collaboration avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Elle entendait élaborer un ouvrage scientifique retraçant l'histoire de la question de l'alcool en Suisse et répondre ainsi aux nombreuses questions que la révision totale de la loi sur l'alcool avait soulevé tant auprès des collaborateurs qu'auprès des partenaires et des clients de la RFA. Le mandat a été adjugé aux historiens Peter Moser et Juri Auderset, respectivement directeur et collaborateur scientifique des Archives de l'histoire rurale. Le résultat de ce projet, qui a duré deux ans, a été présenté au public au début du mois d'octobre 2016.

Analyse et transfert des connaissances

L'ouvrage *Ivresse & ordre* n'est pas une simple chronique. Il constitue bien plus une analyse de l'évolution de la politique suisse en matière d'alcool et des liens de cette dernière avec l'histoire sociale et culturelle de l'Europe. En décrivant le changement constant des points de vue relatifs à la question de l'alcool entre le milieu du 19^e et le début du 21^e siècle, les auteurs de l'ouvrage mettent en lumière les spécificités de cette politique. Ils décortiquent en particulier l'action de la RFA, qui, en tant que représentante institutionnelle de la législation sur l'alcool, a marqué le quotidien de la population suisse durant quatorze décennies, notamment par ses

Le résultat de ce projet, qui a duré deux ans, a été présenté le 6 octobre 2016, dans les locaux de la RFA à Berne.

Richement illustré, cet ouvrage de 248 pages est disponible dans les trois langues officielles. Il peut être acheté dans la boutique en ligne de l'OFCL au prix de 38 francs.
www.bundespublikationen.ch



Les 46 films sur la politique en matière d'alcool ont été numérisés et sont désormais disponibles sur Youtube (www.youtube.com, critère de recherche : Alkoholverwaltung).



campagnes de distribution de pommes. Ce nouvel ouvrage scientifique permet de mieux comprendre les débats politiques actuels. Il constitue en outre un instrument important pour le transfert des connaissances entre la RFA et la division Alcool et tabac de la Direction générale des douanes, qui, dès 2018, poursuivra le travail de la régie à Delémont.

Édition numérique des sources et films

Outre la version imprimée d'*Ivrresse & ordre*, une édition numérique comprenant quelque 300 documents historiques (journaux, manuscrits, lettres, procès-verbaux, contrats, photos et films) est disponible.

De plus, 46 films produits, financés ou distribués par la RFA entre 1929 et 1996 ont été numérisés, afin qu'ils soient accessibles au public. Ils traitent de thèmes tels que l'encouragement de la valorisation sans distillation des fruits et des

pommes de terre, le remplacement des arbres de haute tige par des arbres de basse tige et le rachat d'alambics par la régie.

300 mètres linéaires de sources

À l'automne 2016, la RFA a cédé aux Archives fédérales (AF) l'ensemble de ses fonds antérieurs à 2007, qu'elle stockait encore dans ses locaux de Berne. Au total, les AF abritent ainsi près de 300 mètres linéaires de documents sur la politique suisse en matière d'alcool.

Les sources numériques et les documents originaux disponibles aux AF invitent les historiens, journalistes, étudiants et autres personnes intéressées à se pencher sur des éléments inconnus de cette page étonnamment peu considérée de l'histoire contemporaine et à développer de nouveaux objets de recherche et de questionnement sur le passé, le présent et l'avenir de la question de l'alcool.

Nicolas Rion

Saviez-vous que la RFA a ...

- ... acquis son tout premier immeuble en 1889 à Delémont?
- ... octroyé la dernière autorisation de distiller des pommes de terre en août 1914?
- ... eu un représentant dans chaque commune suisse dès le début des années 30?
- ... effectué le premier recensement d'arbres fruitiers à l'échelle nationale en 1950 et 1951?
- ... financé la première campagne de distribution de pommes à la récréation en 1953?
- ... effectué des contrôles dans huit cabanes du Club alpin suisse en 1991?
- ... encouragé la valorisation sans distillation des fruits et des pommes de terre jusqu'en 1996?
- ... connu neuf directeurs entre 1887 et 2015?

Cyberadministration

Outils numériques dans le domaine des boissons spiritueuses

Les services en ligne occupent une place importante dans notre vie de tous les jours. La RFA et l'Administration fédérale des douanes (AFD) proposent elles aussi divers services numériques en vue de simplifier les tâches administratives liées à l'importation, la production, la vente et la promotion publicitaire de boissons spiritueuses. D'autres solutions de cyberadministration sont prévues. Petit tour d'horizon.

alco-dec: déclaration annuelle pour les agriculteurs

Depuis l'été 2016, les quelque 40 000 agriculteurs inscrits dans les registres de la RFA peuvent remplir leur déclaration annuelle en ligne, au moyen d'alco-dec, disponible dans le portail agate.ch. Cette solution permet de corriger facilement les éventuelles erreurs, d'économiser du papier, de gagner du temps et de consulter les déclarations antérieures à l'aide d'un simple clic.

 www.agate.ch

Calco

Les mesures et les mathématiques sont très importantes pour le secteur de la distillation. Calco permet de calculer la teneur en alcool d'une boisson spiritueuse de manière rapide et fiable et, le cas échéant, de la ramener au niveau souhaité en tenant compte de la température de référence de 20° C.

 www.eav.admin.ch ou application pour smartphones

alco-dec: déclaration de production pour les distillateurs professionnels (dès 2017)

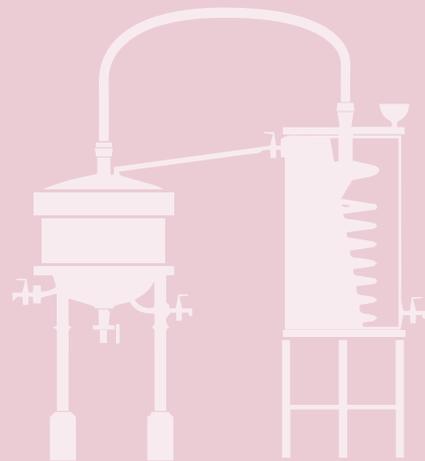
Près de 250 producteurs professionnels de boissons spiritueuses sont inscrits dans les registres de la RFA. À partir de 2017, ils pourront présenter une demande d'autorisation de distiller quand ils le souhaitent (même le week-end). L'autorisation sera établie automatiquement. Les producteurs pourront aussi déclarer leurs productions par voie électronique (produit, caractéristiques, quantité, date, etc.). Environ 2000 demandes sont déposées chaque année.

e-dec web

Depuis le début de 2012, l'AFD offre la possibilité aux entreprises intéressées de déclarer leurs importations directement sur Internet au moyen d'e-dec web. Ce service peut être utilisé gratuitement par tout un chacun pour la saisie et la transmission de déclarations en douane. Il remplace le formulaire destiné à l'importation définitive de marchandises de commerce.

 www.ezv.admin.ch > Déclaration en douane

PRODUCTION



IMPORTATION





COMMERCE

jalk.ch

La formation du personnel de vente et de service est un élément clé de la protection de la jeunesse. Il suffit de 40 minutes pour apprendre les règles de base et obtenir une attestation. Accessible en tout temps, jalk.ch est un instrument gratuit idéal pour former rapidement et de manière décentralisée des personnes engagées à titre temporaire pour des festivals ou d'autres manifestations.

 www.jalk.ch

Banque de données des achats tests (TKDB)

L'application TKDB simplifie et uniformise la saisie des données qui sont récoltées lors des nombreux achats tests effectués en Suisse de manière décentralisée. L'organisation reste propriétaire des données qu'elle a collectées. Une fois anonymisées, celles-ci sont transmises à la RFA à des fins de statistique et d'analyse.

 www.tkdb.ch

alco-dec: déclaration pour les exploitants d'entrepôts fiscaux (dès 2017)

À l'heure actuelle, 90 % des boissons spiritueuses bues en Suisse proviennent d'un entrepôt fiscal. Les 124 entrepôts fiscaux et 11 entrepôts sous scellés de Suisse permettent de stocker ces produits en suspension d'impôt. Celui-ci n'est prélevé qu'au moment où les boissons quittent l'entrepôt. Les exploitants d'entrepôts fiscaux doivent signaler chaque mois les entrées et les sorties de marchandises à la RFA. Dès 2017, ils pourront le faire en ligne.

Plateforme dédiée à la publicité

En vertu de la loi sur l'alcool, seule la publicité ayant directement trait au produit est autorisée pour les boissons spiritueuses. La RFA propose d'examiner gratuitement si les projets publicitaires respectent la loi. Pour ce faire, les clients n'ont qu'à les télécharger sur un portail électronique. Tous les projets et rapports de contrôle sont sauvegardés dans le compte de l'utilisateur, le portail servant d'archives et de base de connaissances.

 www.werbung.eav.admin.ch



PUBLICITÉ

Prévention

Les multiples usages de la dîme de l'alcool

La construction de refuges pour les personnes dépendantes à l'alcool ou la proposition de boissons sans alcool font partie des divers projets et offres que la dîme de l'alcool permet de financer chaque année dans le domaine de la prévention, du traitement et du suivi post-thérapeutique. Dans le canton de Berne, c'est la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale qui est responsable de la gestion et de l'attribution des fonds. Parmi de nombreux projets, elle soutient le centre d'accueil La Gare de la fondation CONTACT et le bar Blue Cocktail de la Croix-Bleue.

Le Blue Cocktail: un bar sans alcool

Les cocktails sont aussi beaux que bons. Étant donné qu'ils contiennent généralement au moins une boisson alcoolique, on les associe automatiquement à l'alcool. Créé par la Croix-Bleue à des fins de prévention, le bar Blue Cocktail prouve que les cocktails sans alcool peuvent également être bons, voire meilleurs que leurs congénères avec alcool.

Fondé à Berne il y a 18 ans, le Blue Cocktail est en pleine expansion. L'idée d'un groupe de jeunes

s'est en effet transformée en un bar mobile proposant des boissons sans alcool et géré de manière professionnelle. À l'heure actuelle, huit bars de ce genre se déplacent en Suisse. Dans le canton de Berne, le Blue Cocktail est utilisé chaque année dans quelque 60 manifestations telles que des fêtes, des mariages, des festivals et des sorties d'entreprise. En outre, il propose des cours professionnels dans le cadre desquels les barmen en herbe peuvent apprendre comment préparer des cocktails sans alcool.

Les clients sont souvent surpris par l'excellence de ces boissons. Si vous souhaitez réserver le bar ou tester l'une des recettes parmi la centaine proposée, rendez-vous sur le site www.bluecocktailbar.ch. Il y en a pour tous les goûts!

*Yvonne Mattmann,
responsable du bar Blue Cocktail de Berne*



Une véritable concurrence pour les cocktails alcoolisés
www.bluecocktailbar.ch



Un havre de paix pour les personnes dépendantes à l'alcool
www.contact-suchthilfe.ch

La Gare: un lieu d'accueil pour les personnes dépendantes à l'alcool

Demandez aux passants s'ils savent où se trouve l'espace La Gare. La plupart vous répondront par la négative, tant le conteneur gris posé sur le toit de la gare CFF passe inaperçu. Chaque jour, entre 25 et 30 personnes dépendantes à l'alcool entrent et sortent pourtant de cet endroit, ce qui représente environ 230 personnes par an.

Rico, 37 ans, est un habitué des lieux. Depuis deux ans, il vient tous les jours à La Gare. À la question de savoir comment se déroule une journée type, il répond: «Je me lève plus ou moins tôt et me rends en ville, où j'attends l'ouverture de La Gare, à midi. Je passe tous mes après-midi là-bas, puis rentre chez moi vers 19 heures pour aller me coucher.» Rico nous fait comprendre que ce lieu d'accueil occupe une place très importante dans sa vie. Autrefois, il était indépendant et avait sa propre entreprise. Plus tard, il est parti s'établir en République dominicaine. De retour à Berne depuis un certain temps déjà, il vit dans un logement communautaire bénéficiant d'un encadrement partiel. Il n'a plus aucun contact avec ses proches, si ce n'est avec sa sœur. Désormais, ce sont ses compagnons d'infortune et l'équipe de la fondation CONTACT, qu'il a rencontrés à La Gare, qui constituent sa nouvelle famille. «J'apprécie la compagnie, la nourriture ainsi que l'oreille attentive que me prête le personnel. Pour moi, ce lieu est un havre de paix.»

La fondation CONTACT a créé ce centre il y a onze ans, en étroite collaboration avec la ville de Berne. Avant cela, un triste spectacle s'offrait à la vue des personnes qui empruntaient le passage souterrain de la gare: chaque jour, plusieurs marginaux traînaient près des vestiges de la fortification de Saint-Christophe, aujourd'hui protégés par une vitre. Même si la plupart buvaient leur bière sans faire de raffut, la situation dégénérait parfois, et certains passants en faisaient les frais. Le Conseil municipal de la ville de Berne a alors décidé de réagir en demandant à la fondation Contact de mettre un lieu à la disposition des alcooliques, afin de décharger l'espace public. Du lundi au samedi, de 12 heures à 19 heures, les personnes dépendantes à l'alcool ont ainsi la possibilité de se retrouver, mais pas forcément autour d'un verre. Si elles le souhaitent, elles peuvent se restaurer sur place, car La Gare propose des fruits, des repas pas chers, des en-cas et des boissons sans alcool. Les personnes qui fréquentent ce lieu ont le droit d'apporter et de consommer de l'alcool titrant 15 % du volume au maximum. Elles reçoivent une aide professionnelle de la part de l'équipe de la fondation CONTACT et, selon leurs problèmes, sont aiguillées vers d'autres structures. Ce lieu d'accueil vise donc non seulement à stabiliser et à améliorer l'état de santé physique et psychique des alcooliques, mais également à décharger l'espace public.

*Ines Bürge,
Fondation CONTACT*

Dîme de l'alcool

Le bénéfice net de la RFA, c'est-à-dire une grande partie des recettes tirées de l'impôt sur l'alcool, est réparti chaque année entre la Confédération (90 %) et les cantons (10 %). Tandis que la Confédération affecte sa part à l'assurance-vieillesse et survivants, les cantons doivent utiliser la leur, soit la dîme de l'alcool, pour combattre les causes et les effets de l'abus d'alcool, de médicaments, de stupéfiants ou de toute autre substance engendrant la dépendance. Chaque année, les cantons rédigent un rapport sur les activités qu'ils ont financées au moyen de cet argent.

Prévention

jalk.ch: formation en ligne gratuite pour le personnel de vente et de service

Comment apprendre rapidement et à moindres frais à 500 bénévoles d'une manifestation à prévenir l'abus d'alcool chez les jeunes? Ce qui s'apparentait jusqu'ici à un casse-tête pour les organisateurs de festivals ou d'autres manifestations similaires a désormais une solution qui tient en six lettres: jalk.ch.



Le personnel de vente est notamment sensibilisé à la nécessité de contrôler l'âge des clients.

Mise en ligne en mai 2016, la plateforme jalk.ch (acronyme de «Jugendschutz Alkohol», à savoir «protection des jeunes contre l'abus d'alcool») est en passe de devenir incontournable pour toute personne active dans la vente ou le service en Suisse. Elle contient non seulement des informations sur la protection des jeunes contre l'abus d'alcool, mais permet également au personnel de service et de vente d'obtenir un certificat attestant la réussite de la formation. Le tout gratuitement et en tout temps.

La plateforme jalk.ch se compose de quatre parties:

- généralités sur les jeunes et l'alcool;
- lois fédérales et cantonales applicables à la remise d'alcool;
- exemples permettant de passer de la théorie à la pratique;
- quiz comprenant quinze questions et débouchant sur l'obtention d'un certificat.

Pour le moment, jalk.ch est disponible dans les trois langues officielles. À moyen terme, la plateforme devrait être traduite en espagnol, en portugais, en serbo-croate et en turc, des langues qui sont souvent utilisées dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Lire, apprendre et tester ses connaissances

La formation dure environ 40 minutes, quiz compris. Elle peut être interrompue à tout moment et poursuivie ultérieurement, puisque la plateforme enregistre les contenus déjà traités par l'utilisateur. Au final, celui-ci doit répondre correctement à douze questions pour obtenir un certificat personnalisé, qu'il peut ensuite imprimer ou envoyer par courriel au responsable du point de vente. Ce dernier peut ainsi vérifier si son employé maîtrise les règles de protection élémentaires qui s'appliquent à la remise d'alcool à des jeunes.

Importance de la formation

Les 45 000 achats tests réalisés en Suisse depuis le début des années 2000 livrent un constat sans appel: ce sont les endroits où la sensibilisation et la formation sont négligées qui affichent des taux record en termes de vente illicite d'alcool. Les résultats les plus récents montrent que le problème touche surtout les fêtes et la vie nocturne. Dans certains bars ou lors de fêtes, de festivals ou d'autres manifestations similaires, une grande partie du personnel est engagé à titre temporaire et ne présente souvent pas les qualifications requises. Par conséquent, la formation constitue l'élément clé pour garantir la protection des jeunes contre l'abus d'alcool.

Protection de la jeunesse 2.0

Depuis plusieurs années, la RFA s'engage en faveur de l'uniformisation et, partant, de l'amélioration de la formation des personnes travaillant dans la restauration et le commerce de détail. En 2011, elle a publié quatre brochures en collaboration avec les grandes associations faitières du pays. Conçues comme des supports de cours, ces brochures se sont révélées peu adaptées à la formation décentralisée et rapide d'un nombre important d'employés temporaires.

Alors que la plupart des cantons passent par un service de la santé ou un institut spécialisé dans la protection de la jeunesse pour promouvoir la formation du personnel de vente, ils ont parfois des difficultés à atteindre leur public. En effet, organiser une formation pour 500 bénévoles d'un festival ou pour des collaborateurs d'un bar ou d'un hôtel engagés à titre temporaire peut être coûteux et fastidieux. C'est la raison pour laquelle la RFA s'est entourée de spécialistes, à savoir plusieurs services de prévention du canton de Zurich et la Croix-Bleue, pour élaborer une formation en ligne gratuite, désormais disponible sur le portail jalk.ch.

Soutien des professionnels

En tant que représentante des restaurateurs et des hôteliers, l'association GastroSuisse a également participé à la réalisation du portail. Le soutien de professionnels qui connaissent parfaitement les besoins des parties concernées est une condition indispensable à la réussite d'un tel projet. GastroSuisse estime que ce nouveau produit a un grand potentiel, comme le souligne Raffael Kubalek, responsable suppléant du service juridique: «Le succès d'un hôtel ou d'un restaurant dépend en grande partie de la façon dont les collaborateurs ont été formés. C'est pourquoi GastroSuisse recommande la formation disponible sur le portail jalk.ch, qui est non seulement gratuite, mais également facile d'accès.»

Cecilia Paschoud

Base légale pour les achats tests

En juin 2011, la conseillère nationale Maja Ingold a déposé une motion dans laquelle elle demandait au Conseil fédéral de créer une base légale permettant d'engager à l'encontre des points de vente pris en flagrant délit des poursuites non seulement sur le plan administratif, mais également sur le plan pénal. Après que le Conseil national a adopté la motion en décembre 2011, le Conseil fédéral a proposé une base légale correspondante dans son message concernant la révision totale de la loi sur l'alcool. Or, les Chambres fédérales ont classé le projet de révision totale à la fin de 2015. En juin 2016, le Conseil des États a à son tour adopté la motion Ingold, confirmant la volonté des Chambres fédérales de créer une base légale pour les achats tests.

Prévention

#moiaussi – coup de projecteur sur le côté obscur de l'alcool

«J'ai remarqué très tôt que les choses étaient différentes chez nous.» Confortablement installée sur sa chaise à bascule, Claudia nous raconte son enfance marquée par l'alcoolisme de sa mère, dissimulé aux yeux de tous. Dans sa campagne #moi aussi, la Croix-Bleue aborde un sujet tabou, à savoir les problèmes liés à l'alcool. Des textes et courts métrages crus, mais véridiques révèlent le quotidien de personnes alcooliques et de leur entourage.

L'atmosphère qui règne dans la maison de Claudia, située dans une petite vallée des Grisons à l'abri du tumulte, est paisible. Pourtant, la chaleur bienfaisante qui se dégage du salon contraste totalement avec la vie que Claudia nous raconte, celle d'une mère alcoolique et d'un père dépassé: «Pour mon premier jour d'école, ma sœur aînée m'avait préparé un sandwich tout en m'expliquant que dès le lendemain, ce serait à moi de le faire, car elle devait aller à l'école plus tôt. Notre mère était incapable de s'occuper de nous.»

Consommer de l'alcool procure un sentiment de plaisir et de joie, du moins selon le monde coloré des affiches publicitaires et des spots télévisés. Or, dans la vraie vie, la consommation d'alcool a également son côté obscur. L'abus d'alcool fait en effet des dizaines de milliers de victimes chaque année. Malgré le nombre considérable de personnes touchées, ce sujet reste cependant tabou. On peut certes avoir des problèmes d'alcool, mais on n'en parle pas. Pourtant, il est important d'avoir un aperçu du sort des personnes alcoolodépendantes, afin de pouvoir mettre un visage sur les chiffres abstraits que l'on entend bien trop souvent dans les débats télévisés, de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvent les alcooliques et d'encourager les autres à parler de leurs problèmes. Dans sa campagne #moiaussi, la Croix-Bleue aborde ce sujet tabou au travers de textes et de courts métrages dans lesquels les personnes concernées exposent leur quotidien en toute sincérité et sans prendre de gants.

Briser un tabou: un défi loin d'être gagné

La RFA a demandé à la Croix-Bleue de sensibiliser l'opinion publique à l'alcoolisme. Et c'est là tout le paradoxe: presque tout le monde connaît au moins une personne dans son entourage qui souffre de problèmes liés à l'alcool et pourtant,

presque personne n'en parle. Le défi consistait donc à aborder un thème dont on préférerait ne rien entendre et encore moins parler. À cela s'ajoute le fait que les campagnes de prévention sont souvent perçues comme moralisatrices. Personne n'aime s'entendre dire ce qu'il doit faire ou ne pas faire.

Cette campagne devait être différente. L'approche finalement choisie se concentre sur le sort des personnes concernées par l'alcoolisme. La Croix-Bleue veut montrer ce que signifie l'abus d'alcool non seulement pour les alcooliques, mais également pour leurs proches. Elle a ainsi réalisé des courts métrages, que les personnes concernées ont pu compléter par leurs propres textes ou, comme l'a fait Claudia, par un portrait filmé. Dans ce cadre, il était important de ne pas jouer sur le sentiment de culpabilité ni donner des réponses toutes faites, mais de permettre à l'observateur de se faire sa propre opinion sur la question.

Mise en place de nouvelles compétences

Cela faisait longtemps que la Croix-Bleue n'avait plus organisé de campagne. Entre-temps, les exigences ont beaucoup changé, que ce soit au niveau de la technique ou du contenu. Pour relever les nouveaux défis qui l'attendaient, la Croix-Bleue a donc réorganisé son équipe en engageant notamment des jeunes spécialistes de la production multimédia. Grâce aux compétences techniques de ces derniers, elle peut créer des sites web, des films, des animations et des réalisations graphiques. Parallèlement à cela, la Croix-Bleue a examiné avec attention les dernières nouveautés en matière de campagnes de prévention, tant dans le domaine de la recherche sur les dépendances et la promotion de la santé que dans celui des sciences de la communication et la pédagogie des médias. Il en a résulté une combi-



La campagne vise à encourager les témoignages de personnes concernées par les problèmes d'alcool.

naison originale et créative de diverses compétences spécialisées. La Croix-Bleue a ainsi l'assurance de véhiculer des messages professionnels et corrects sous une forme adaptée et moderne.

Des rencontres émouvantes

Les personnes concernées par l'alcoolisme et celles qui les ont encadrées se sont impliquées de la même manière dans la campagne, ce qui a donné lieu à des rencontres émouvantes entre des individus qui ne connaissent que trop bien le côté obscur de l'alcool. Il est vite apparu que les situations dans lesquelles se trouvaient les victimes étaient particulièrement complexes. L'abus d'alcool est souvent lié à d'autres problèmes, notamment professionnels, relationnels et domestiques. C'était également le cas chez Claudia: «Mon père était complètement dépassé

et réagissait violemment. Lorsque, le soir, nous continuions de jouer après l'extinction des feux, les coups fusai. Le simple cliquetis de nos legos suffisait à mettre mon père hors de lui. Ma sœur cadette occupant le lit le plus proche de la porte, c'est elle qui recevait la plupart des coups. Comme je ne pouvais plus le supporter, j'ai fini par échanger mon lit avec elle pour la protéger.» Les histoires comme celles qui sont racontées dans le cadre de la campagne ne sont malheureusement pas des cas isolés. Elles se déroulent tous les jours dans des centaines de foyers suisses. Claudia a pu tirer un trait sur le passé, surmonter ses problèmes de drogue, trouver sa voie et en parler. La Croix-Bleue espère que la campagne #ichauch encouragera d'autres personnes à ne plus taire leurs problèmes d'alcool.

*Philipp Frei,
responsable de la communication
de la Croix-Bleue suisse*

Informations complémentaires:
www.ich-auch.info
www.blaueskreuz.ch

Droit et marché

Regarde la bouteille, pas le contenu

À la différence du Talmud, les contrôles qui sont effectués dans le commerce de détail portent uniquement sur le contenant. Mais pourquoi donc les collaborateurs du Service extérieur de la RFA s'attardent-ils sur les bouteilles de boissons spiritueuses dans les bars et les restaurants? Que cherchent-ils exactement? Et que se passe-t-il lorsqu'une bouteille ne passe pas l'examen?



La RFA cherche à savoir si une boisson spiritueuse a été imposée correctement en examinant notamment l'étiquette qui est apposée sur la bouteille.

En tant qu'autorité fiscale, la RFA s'assure que toutes les boissons spiritueuses disponibles dans le commerce sont imposées correctement. L'étiquette apposée sur la bouteille est l'une des nombreuses possibilités de contrôler si c'est le cas. Le sujet fiscal est la personne physique ou morale qui doit payer l'impôt à l'État. Dans le secteur des boissons spiritueuses, il s'agit du producteur suisse ou de l'importateur.

Informations obligatoires sur l'étiquette

L'ordonnance sur l'alcool dispose que tous les récipients contenant des boissons spiritueuses doivent être munis d'une étiquette, afin que le sujet fiscal puisse être identifié facilement. Cela signifie que le nom et l'adresse (au moins le code postal et le lieu) du producteur ou de l'importateur doivent apparaître sur la bouteille (= marque de contrôle). Au lieu de ces deux mentions, un importateur qui dispose d'une autorisation de réétiquetage peut utiliser un numéro qui lui est attribué par la RFA à titre d'identifiant.

Quatre scénarios de contrôle

Lorsqu'il effectue un contrôle dans un bar, le collaborateur du Service extérieur de la RFA vérifie notamment si chaque bouteille est munie d'une marque de contrôle. Il examine toutes les bouteilles, c'est-à-dire également celles qui sont en stock. Si l'ensemble des bouteilles est étiqueté correctement, le contrôle s'arrête là.

Si le collaborateur du Service extérieur de la RFA découvre une bouteille qui ne comporte pas de marque de contrôle, il demande au responsable du bar de lui présenter un justificatif d'achat ou une quittance douanière. Dans ce cas, les scénarios suivants sont possibles:

Scénario 1

Le justificatif d'achat prouve que la boisson spiritueuse a été achetée directement auprès d'un producteur suisse.

Scénario 2

Le justificatif d'achat prouve que la boisson spiritueuse a été achetée auprès d'un importateur suisse.

Scénario 3

La quittance douanière prouve que la boisson spiritueuse a été achetée à l'étranger et imposée correctement à la frontière.

Scénario 4

Il n'existe ni justificatif d'achat ni quittance douanière.

Dans le cas des scénarios 1 à 3, le collaborateur du Service extérieur de la RFA colle une vignette sur les bouteilles concernées, et le contrôle s'arrête là pour le responsable du bar. La régie prend ensuite directement contact avec le producteur ou l'importateur dont le nom est indiqué sur le justificatif et vérifie si les impôts ont été payés

et pourquoi les bouteilles n'ont pas été étiquetées (scénarios 1 et 2).

Si aucun justificatif d'achat ni quittance douanière ne peuvent être présentés au collaborateur du Service extérieur de la RFA (scénario 4), la boisson spiritueuse est réputée non imposée. Dans ce cas, c'est le responsable du bar qui est considéré comme importateur et, partant, comme sujet fiscal. Le collaborateur de la RFA calcule alors le montant de l'impôt soustrait et établit une facture comprenant ce montant et celui de l'amende correspondante. Ce n'est qu'au moment où le responsable du bar s'acquitte de la somme due que le collaborateur colle une vignette sur les bouteilles concernées, mettant ainsi fin à la procédure de contrôle.

Importation dans le trafic touristique à des fins privées uniquement

Au retour d'un voyage ou d'une excursion à l'étranger, les particuliers peuvent passer la frontière avec des marchandises réservées à leur usage personnel. L'administration des douanes parle dans ce cas de marchandises du trafic touristique. Les voyageurs ont le droit d'importer certaines (par ex. boissons spiritueuses) en franchise, dans des quantités clairement définies. Cette règle est valable uniquement s'ils importent les marchandises en question pour leurs besoins personnels ou pour en faire cadeau. Une personne qui achète des boissons spiritueuses à l'étranger pour les vendre ensuite dans son bar n'a ainsi pas le droit d'importer ces boissons en franchise dans le trafic touristique, mais doit les dédouaner à la frontière.

Dédouanement après importation

Que doit faire le gérant d'un bar lorsqu'un particulier lui rapporte une bouteille d'eau-de-vie de ses vacances ou s'il entend servir à ses clients une boisson spiritueuse qu'il a achetée à l'étranger pour son usage personnel? Le plus simple est qu'il prenne contact avec la RFA avant qu'il ne serve l'alcool en question dans son bar (la bouteille risque sinon de faire l'objet d'une contestation lors d'un contrôle). Après avoir convenu d'un rendez-vous, un collaborateur du Service extérieur de la RFA se rend au bar, perçoit l'impôt dû et colle une vignette sur la bouteille en question (le gérant ne doit pas payer d'amende, puisqu'il a déclaré la boisson spiritueuse). La bouteille peut alors être stockée dans l'établissement, et son contenu servi aux clients.

Quelques conseils pour terminer

- Conserver impérativement les justificatifs d'achat et les quittances douanières relatifs aux boissons spiritueuses.
- Contrôler toutes les boissons spiritueuses lors de la reprise d'un stock. Demander le justificatif d'achat ou la quittance douanière pour les bouteilles dont l'étiquette ne mentionne ni le producteur ni l'importateur. Refuser ou déclarer à la RFA les bouteilles qui n'ont pas été fiscalisées.
- Ne pas stocker dans l'établissement les bouteilles non fiscalisées destinées à un usage privé.
- Déclarer à la RFA les boissons spiritueuses reçues en cadeau ou importées dans le trafic touristique si on entend les servir aux clients de son bar.

Karin Staub



Nouvel interlocuteur pour les questions ayant trait à la publicité

Nessim Ben Salah est votre nouvel interlocuteur pour toutes les questions ayant trait à la publicité. Il travaille depuis 2010 au sein du service juridique de la RFA et il est depuis 2013 chef de l'unité d'organisation Marché de l'alcool et prévention. La loi sur l'alcool et notamment ses dispositions relatives à la publicité n'ont ainsi plus aucun secret pour lui.

khw@eav.admin.ch

Boissons spiritueuses suisses

Une expérience inoubliable

La Fruit-Union Suisse (FUS) propose désormais des séminaires sur les eaux-de-vie fines qui s'adressent non seulement aux entreprises et aux membres d'associations, mais également aux particuliers. Sous la conduite d'un spécialiste de l'analyse sensorielle, les participants au séminaire apprennent les différentes techniques de dégustation dans une ambiance détendue et aiguissent leurs sens en découvrant la richesse des boissons spiritueuses suisses.



Les eaux-de-vie fines suisses sont d'excellente qualité.

Outre son travail de lobbying et de défense des intérêts de ses membres, la filière de distillation de la FUS axe désormais ses activités sur la commercialisation des boissons spiritueuses suisses. La libéralisation du marché et la concurrence étrangère forcent les distillateurs à se concentrer davantage sur le marché suisse. La FUS entend soutenir ses membres dans ce processus. C'est pourquoi elle a mis sur pied la journée nationale «La Suisse distille», dont la première édition a eu lieu au milieu du mois de novembre 2015. À cette occasion, les consommateurs ont pu découvrir la richesse des eaux-de-vie fines suisses en se rendant dans diverses distilleries. En proposant des séminaires spécifiques à ces produits, la FUS propose une activité supplémentaire qui poursuit le même objectif.

Des séminaires pour épicuriens

Les séminaires d'œnologie, les sorties «Wine and Dine» et d'autres événements tournant autour du vin existent depuis longtemps. Cela n'est pas le cas pour les boissons spiritueuses. Pourquoi donc ne pas appliquer à ces dernières une stratégie qui a fait ses preuves avec le vin? La FUS estime qu'il est temps de rappeler l'existence de distillats nobles aux consommateurs. En effet, la Suisse a une culture de la distillation qui est extrêmement riche et qui évolue sans cesse. Ce que les gens appelaient «schnaps» est devenu une eau-de-vie fine et une véritable œuvre d'art.

Patrimoine suisse

Le séminaire consacré aux eaux-de-vie fines comprend la visite d'une distillerie, au terme de laquelle les «étudiants» peuvent, sous la conduite d'un professionnel, déguster diverses boissons spiritueuses et s'essayer ainsi à l'analyse sensorielle. Après cette découverte du monde de la distillation, la journée se conclut par un repas copieux.

En proposant ces séminaires, la FUS veut susciter l'intérêt des consommateurs pour les distillats suisses. Cette belle expérience encourage les participants au séminaire à privilégier la qualité et, partant, à porter leur choix sur une eau-de-vie fine produite en Suisse lors de leurs prochaines emplettes. Les produits qui éveillent les sens, telles les boissons spiritueuses suisses, connaissent un essor considérable dans un monde de plus en plus virtuel. Symboles de la patrie et gages de qualité, ils constituent une grande chance de développement pour les distillateurs suisses.

*Augustin Mettler,
président de la filière de distillation de la FUS*

Trois questions à Augustin Mettler

RFA: comment est née l'idée d'organiser des séminaires sur les eaux-de-vie fines?

Augustin Mettler: manger ou boire fait appel aux cinq sens. Les activités que nous organisons sont de véritables expériences sensorielles qui visent à faire découvrir les produits de nos distillateurs aux consommateurs. Nous éveillons leurs sens en leur faisant visiter une distillerie où flotte une agréable odeur de fruits et d'eaux-de-vie et où règne une atmosphère chaleureuse. En collaboration avec Agroscope, nous proposons depuis longtemps des cours d'analyse sensorielle à nos membres. Avec ces séminaires, nous franchissons une nouvelle étape.

À qui ces séminaires s'adressent-ils en particulier?

Toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans peut participer à ces séminaires. Nous visons cependant les épicuriens, qui sont prêts à faire de nouvelles expériences et qui ont du plaisir à partager un moment de convivialité avec des personnes ayant les mêmes intérêts qu'eux. Avant tout destinée aux associations et aux entreprises, notre offre pourrait également rencontrer un certain succès dans des clubs de vin, de whisky, de cuisine, etc.

«La Suisse distille», des séminaires consacrés aux eaux-de-vie fines, quoi d'autre?

Ces derniers mois, nous avons planché sur de nombreux projets, qu'il nous tarde de réaliser. L'un d'entre eux concerne le «café arrosé».



L'importante offre de la Suisse en la matière m'étonnera toujours. Chaque région, chaque vallée, chaque village et même chaque bistrot se targue d'avoir sa propre recette. Cela fait partie de notre patrimoine, et je pense que c'est exactement ce que le consommateur recherche. J'estime également que nous devrions être davantage présents dans le domaine de la haute gastronomie. Malheureusement, nous disposons de moyens limités et ne pouvons donc participer qu'à un petit nombre de manifestations. J'espère cependant que les activités que nous organisons incitent nos membres à aller dans la même direction que nous.

Informations pratiques sur le séminaire consacré aux eaux-de-vie fines

Le séminaire consacré aux eaux-de-vie fines dure entre 2 et 4 heures. Il est organisé pour des groupes composés de 12 personnes au minimum et coûte 90 francs par personne. Cet émolument sert à financer le séminaire, la visite, le souper (boissons non comprises), le support de cours et les dégustations. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Beatrice Rüttimann: beatrice.ruettimann@swissfruit.ch ou 041 728 68 30.

Boissons spiritueuses

De l'art d'élaborer un menu avec des distillats

Intégrer des distillats nobles dans un menu est sans doute l'une des idées les plus novatrices pour assurer l'avenir de ces boissons. Mais comment s'y retrouver dans l'abondance de mets et distillats pour atteindre une harmonie parfaite des arômes? Michael Mörsel, spécialiste allemand des distillats, nous donne quelques éléments de réponse.



Mousse au moka et cerises au vinaigre balsamique

L'idée de base est simple: le distillat doit déjà être présent lors du repas, afin d'accompagner et de sublimer les plats.

La solution la plus facile consiste à servir l'eau-de-vie à titre de digestif, en veillant à ce que celle-ci s'accorde avec le plat principal ou le dessert. Si l'on veut apporter une touche d'originalité à son menu, on peut intégrer le distillat dans la sauce qui nappera une viande ou dans la préparation qui donnera naissance à un sorbet aux fruits. Dans ce cas, le distillat est présenté en même temps que le plat dans lequel il a été utilisé, afin que le client puisse reconnaître son arôme ou le déguster sous sa forme originale. Enfin, la solution la plus élaborée consiste à intégrer divers distillats dans un menu composé de plusieurs plats. Le but est avant tout de piquer la curiosité

du client par une alliance subtile des arômes et de rassurer le consommateur sur l'infime quantité d'alcool effectivement absorbée. En effet, il ne s'agit pas de boire avec excès.

Importance des arômes primaires

Pour qu'un menu soit réussi, il faut sélectionner des eaux-de-vie fines qui s'accorderont parfaitement avec les plats qu'elles accompagnent. Il s'agit ainsi d'identifier les arômes primaires de chaque distillat, qui seront contrebalancés par d'autres arômes lors de la dégustation des plats. Un tableau spécialement créé à cet effet aide les cuisiniers à choisir l'eau-de-vie appropriée. Au milieu du tableau, on trouve les arômes primaires qui sont compatibles avec de nombreux arômes alimentaires et qui peuvent être intégrés facilement dans plusieurs plats.

Ce qui vaut pour les distillats vaut pour les mets. La qualité des matières premières et l'identification des arômes primaires jouent un rôle primordial tant pour les distillats que pour les différents plats d'un menu. Cela suppose que le cuisinier fasse part de ses idées au distillateur, afin de l'aider à sélectionner les arômes primaires et déterminer les compositions.

Les mets et distillats peuvent être qualifiés de la même manière, à savoir étuvés et cuits, grillés et rôtis, riches en tissu conjonctif, âcres et assaisonnés ainsi que maigres et secs. La cuisson et le rôtissage modifient et concentrent les arômes, qui se distinguent également par leur consistance et leur note principale.

Michael Mörsel,
spécialiste des distillats
(traduction libre d'un article paru dans la revue
allemande *Kleinbrennerei*)

Exemples de mariages réussis

Entrée

Velouté de céleri accompagné de sa chips de boudin noir (goût légèrement âcre et épicé contrebalancé par la légèreté de la crème; la chips est purement décorative). Cette entrée se marie particulièrement bien avec des eaux-de-vie issues d'une variété de pomme sucrée comme la Kaiser Wilhelm ou la Jonagold.

Plat principal

Dos de cochon de lait farci à l'ancienne dressé sur un lit de chou frisé et accompagné de knödel à base de bretzel. Ce plat se marie très bien avec des eaux-de-vie de poire (pas de poire Williams, mais de poire de table ou de poire à poiré telle que la «Palmisch» ou le Petit-Muscat), dont les arômes épicés et doux s'associent à la perfection avec les notes torrifiées de la viande et le chou frisé. Ces eaux-de-vie sont non seulement assez délicates pour ne pas dominer le plat, mais aussi suffisamment puissantes pour pouvoir s'affirmer face au sel et aux épices. Une eau-de-vie de marc de gewurztraminer pourrait également faire des merveilles ici.

Dessert

Cerises au vinaigre balsamique présentées avec d'un cylindre de chocolat noir fourré d'une délicate crème au chocolat. Des arômes sucrés, corsés, et légèrement acides se mêlent à l'amertume du chocolat noir. Ce dessert peut par exemple être servi avec une eau-de-vie de cerise à grappes, une eau-de-vie de griotte ou une liqueur de kirsch accompagnée de whisky.

Les possibilités de créer un menu avec des distillats sont infinies. Si l'on respecte quelques règles de base, le succès sera forcément au rendez-vous.

Trucs et astuces pour les novices

Les distillateurs et cuisiniers qui souhaitent éviter les faux pas peuvent utiliser des eaux-de-vie de marc de pomme ou de poire aux arômes simples et des eaux-de-vie de fruits à noyau raffinées. Les eaux-de-vie de cerise, de poire Williams, de framboise ou de groseille s'allient parfaitement avec les desserts, dont les saveurs sont la plupart du temps un subtil mélange composé d'amertume et de douceur.

	alcoolique	corsé	dominant	sucré	amer	bois / fût	massepain	fruité	vanille	agrumes	acide	beurre	fleuri	épicé
EFF / alcool rectifié	■													
Vodka	■	■												
Céréales	■	■												
Raisin	■			■				■						
Pomme-de-terre	■	■		■				■						
Marc	■	■		■	■			■						
Topinambour	■	■						■						
Pomme de table	■	■						■			■			
Poire de table	■			■				■						
Whisky	■	■				■		■	■					
Néfle	■			■				■			■			
Pomme de garde	■			■				■	■					
Poire de garde	■			■			■	■	■					
Poire à poiré	■	■						■						
Marc de gewurztraminer	■			■				■		■			■	■
Abricot	■			■			■	■						
Cerise	■			■			■	■						■
Griotte	■			■			■	■						■
Pruneau	■		■	■			■	■		■				■
Cerise à grappes	■			■			■	■						■
Cassis / groseille rouge	■	■	■	■	■			■			■			■
Framboise	■			■				■					■	■
Coing	■	■	■	■	■			■		■				■

■ pas très prononcé (faible à modéré), ne constitue pas un arôme primaire, mais contribue à la complexité de l'eau-de-vie utilisable de multiples façons

■ prononcé, peut être considéré comme un arôme primaire, facilement reconnaissable utilisable dans la plupart des plats

■ très nettement présent, couvre totalement les autres arômes, ne peut être utilisé comme arôme primaire uniquement à titre particulier ne se marie pas très bien avec les arômes secondaires d'un plat

Arômes primaires des boissons spiritueuses: une indication essentielle pour le choix de produits adaptés au menu

Mesure de l'alcoolémie

0,5‰ = 0,25 mg/l

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les policiers suisses ne déterminent en principe plus la quantité d'alcool présente dans le sang, mais en mesurent la concentration dans l'air expiré. La résultat de cette méthode de mesure est désormais fixée à 0,25 mg/l, ce qui correspond à la valeur actuelle de 0,5‰. Les prescriptions et les sanctions relatives au dépassement du seuil limite restent inchangées.



Les valeurs seront indiquées en mg/l.

En juin 2012, le Parlement a adopté le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière (Via sicura). En été 2015, après une longue phase de préparation, le Conseil fédéral a décidé d'instaurer l'utilisation systématique de l'éthylomètre dès le 1^{er} octobre 2016. Cette nouvelle méthode de mesure a force probante devant un tribunal, car l'appareil effectue deux mesures distinctes en l'espace de quelques secondes et n'affiche un résultat exploitable que si ces deux mesures présentent la même valeur. Cette solution est non seulement rapide, mais elle est également indolore et moins chère qu'une prise de sang, qui coûte environ 400 francs au conducteur. Ordonnée auparavant en cas de suspicion d'ébriété, la prise de sang est désormais effectuée uniquement si l'on soupçonne la personne d'avoir consommé des stupéfiants ou des médicaments, si l'intéressé en fait la demande ou dans des situations exceptionnelles. Bien que l'unité de mesure et les valeurs de

référence changent, les prescriptions et les sanctions relatives à une infraction restent les mêmes.

Différentes catégories d'instruments de mesure

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2015, l'ordonnance totalement révisée sur les instruments de mesure d'alcool dans l'air expiré distingue entre trois catégories d'instruments de mesure:

- Les éthylotests: s'il est compris entre 0,25 et 0,39 mg/l, le résultat peut être accepté par le conducteur, qui appose alors sa signature sur le document correspondant. En cas de refus, le contrôle est effectué au moyen de la nouvelle méthode de mesure.
- Les éthylomètres: s'il est compris entre 0 et 2 mg/l, le résultat affiché est considéré comme probant et peut servir de base à une amende ou une condamnation.
- Les éthylomètres anti-démarrage (date d'introduction en suspens): les personnes qui sont arrêtées pour conduite en état d'ébriété et auxquelles le permis est retiré pour une durée indéterminée peuvent récupérer leur sésame après avoir suivi une thérapie et obtenu un avis favorable. Toutefois, elles sont autorisées à conduire durant cinq ans uniquement des véhicules à moteur équipés d'un éthylomètre anti-démarrage.

Les trois étapes du contrôle au moyen de l'éthylomètre:

1. Le conducteur souffle pendant au moins cinq secondes dans le tube relié à l'éthylomètre.
2. L'appareil effectue deux mesures distinctes en l'espace de quelques secondes.
3. Le résultat a force probante et peut donc être utilisé devant un tribunal.

Homologation des instruments

Responsable de la vérification et de l'étalonnage des instruments de mesure capables de déterminer de manière probante la concentration d'alcool dans l'air expiré, l'Institut fédéral de métrologie (METAS) a également participé aux préparatifs liés à l'introduction de ces appareils. Ceux-ci peuvent être mis sur le marché en Suisse uniquement après avoir été homologués par le METAS. Un examen de type réussi constitue la

base de l'homologation. Les exigences d'un type sont définies sur la base des normes techniques harmonisées sur le plan international.

À l'heure actuelle, deux éthylomètres de types différents sont utilisés en Suisse. Le premier a été homologué par le METAS à la fin de septembre 2015, le second en février 2016. Deux autres fabricants prévoient également de commercialiser leurs appareils sur le marché suisse.

METAS / OFROU / Ruth Widmer



Simulation de l'haleine d'un être humain: dispositif de contrôle des éthylomètres

RFA

Formation commerciale à la RFA: plus de 50 ans de succès

Cet été, les derniers apprentis de la RFA ont terminé leur formation commerciale avec succès. Depuis 1965, la RFA a formé 130 jeunes au métier d'employé de commerce. En raison de l'intégration prochaine de la RFA dans l'Administration fédérale des douanes (AFD), cette époque est désormais révolue.

En été 1965, Hans Peter Jorns a été le premier apprenti de la RFA (voir *C₂H₅OH*, 2/2013). Exactement 51 ans plus tard, les derniers apprentis de la régie, à savoir Aline Flückiger, Joao Kocher et Philipp Mollet, ont terminé leur formation commerciale avec succès. Qu'est-ce qui a changé au cours de ces cinq décennies, et quels souvenirs Aline, Philipp et Joao gardent-ils de leur passage à la RFA?

Du vouvoiement au tutoiement

La formation des apprentis a quelque peu changé depuis 1965. Tandis qu'à l'époque, les apprentis étaient placés sous la responsabilité d'une personne plus ou moins choisie au hasard dans chaque division, en 2016, ils étaient encadrés par une formatrice et par deux praticiens formateurs par division. La culture d'entreprise a également évolué au fil du temps. À la différence de la pratique actuelle, les apprentis devaient vouvoyer leurs collègues plus âgés. En outre, ils n'avaient droit qu'à quatre semaines de vacances au lieu de sept, devaient travailler 45 heures par semaine (contre 41,5 aujourd'hui) et n'avaient congé qu'un samedi sur deux. Étant donné qu'il n'y avait pas d'ordinateurs à l'époque, il fallait à tout prix éviter les fautes de frappe. En 1965, les apprentis avaient le choix entre un apprentissage de bureau de deux ans et une formation commerciale de trois ans. Aujourd'hui, il est possible d'effectuer une formation de base de deux ans sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle ou de choisir parmi l'une des trois formations de trois ans proposées.

Depuis 1965, la RFA a formé 130 apprentis, dont 69 garçons et 61 filles, sachant que ces dernières n'étaient qu'au nombre de 4 jusqu'en 1978.

Quatre jeunes ont décroché leur maturité professionnelle pendant leur apprentissage, et 20 apprentis l'ont obtenue après la formation de trois ans.

L'importance que la RFA accordait à la formation des jeunes se reflétait également dans les trois places d'apprentissage que la régie proposait chaque année, et ce indépendamment du nombre de collaborateurs (en 1965: 270; en 2016: 92).

L'apprentissage continu après la formation

Après avoir achevé leur formation, les trois derniers apprentis de la RFA ont choisi différentes voies. Philipp a ainsi décidé de gagner un peu d'argent pour voyager en Europe, avant de fréquenter une école de design. Aline profite du programme Ponte pour acquérir une expérience professionnelle supplémentaire de six mois à la RFA, avant de suivre elle aussi un perfectionnement. Joao a quant à lui obtenu un poste chez Alcosuisse. La privatisation du centre de profit de la RFA lui permettra de se rapprocher de son objectif, à savoir «travailler une fois dans le privé, afin d'avoir une expérience en dehors de l'administration fédérale, les fonctionnaires faisant l'objet de certains clichés.» Tous les trois s'accordent néanmoins sur un point: la formation commerciale qu'ils ont achevée ne marque pas la fin de leur formation professionnelle, mais constitue plutôt la base de leur développement professionnel.

Ces projets correspondent également aux conseils donnés par Hans Peter Jorns, premier apprenti de la RFA: «Il ne faut pas que les jeunes pensent que leur apprentissage leur a apporté tout ce dont ils ont besoin pour le reste de leur vie professionnelle. Ma propre expérience m'a montré à quel point il est important de continuer à se former toute sa vie.»

La RFA ne forme plus d'apprentis, mais l'offre de places d'apprentissage au sein de l'administration fédérale reste très variée. Par exemple, l'AFD forme actuellement seize apprentis et sept stagiaires, répartis comme suit: employés de commerce (18), médiaticiens (deux), employé de cuisine (un), laborantin (un) et agent d'exploitation (un).

Karin Kronenberg / Ruth Widmer



À l'arrière-plan: Hans Peter Jorns. Au premier plan, de gauche à droite: Joao Kocher, Aline Flückiger, Philipp Mollet.

Aline, Joao et Philipp, les trois derniers apprentis de la RFA, reviennent sur des moments qui les ont marqués avant et pendant leur formation.

Candidature

«Au début, je trouvais les offres d'emploi de l'administration fédérale plutôt barbantes, mais une offre a VRAIMENT retenu mon attention. Pourquoi existait-il une régie employant une centaine de personnes et traitant exclusivement de questions liées à l'alcool? Il fallait absolument que je le découvre.» Joao

«J'ai rejoint la RFA de manière très simple. J'ai postulé différentes places d'apprentissage qui m'intéressaient. Avec la RFA, ça a fonctionné. Après l'appel de Karin Kronenberg et quelques cris de joie, j'ai tout de suite annulé l'autre entretien que j'aurais dû passer cet après-midi-là.» Philipp

«En surfant sur Internet, je suis tombée par hasard sur la place d'apprentissage à la RFA. Au début, je ne savais pas vraiment quelles étaient les tâches et

les fonctions de la régie. Lors de la journée d'introduction, j'ai pu me familiariser avec celles-ci, me réjouissant ainsi beaucoup de pouvoir faire mon apprentissage ici.» Aline

Premier jour de travail

«Ce matin-là, le ciel avait une magnifique couleur rouge éclatant, tout comme le bus dans lequel je suis monté pour me rendre à la Länggasse pour la première fois en tant qu'apprenti de la RFA. Quand je suis arrivé à la Länggasse, deux personnes de mon âge m'ont salué. Aujourd'hui, c'est difficile à imaginer, mais c'est timides et silencieux que nous avons attendu notre formatrice à la réception.» Joao

«Je nous revois encore tous les trois assis sur le banc dans le hall d'entrée, muets comme des carpes.» Philipp

«Encore aujourd'hui, le souvenir de notre premier jour nous fait beaucoup rire, car nous étions tous très timides à l'époque et n'avons presque pas pipé mot.» Aline

Événements particuliers

«Ma première participation à une conférence du personnel de la RFA et la visite de l'exploitation d'Alcosuisse à Schachen m'ont particulièrement marquée. Bien entendu, l'annonce du déménagement à Delémont et l'attribution du «Paragraphe rouillé» à la régie resteront également gravées dans ma mémoire.» Aline

«Je me souviendrai toujours de la fois où j'ai tendu un verre d'eau à la cheffe du département Eveline Widmer-Schlumpf lors de la conférence du personnel. Au lieu de prendre ce verre, la conseillère fédérale a tiré une bouteille d'eau Valser de son sac. Je me rappellerai aussi les discussions animées dans les couloirs de la RFA lorsque le déménagement pour Delémont a été annoncé.» Joao

«Outre la conférence du personnel en présence de la conseillère fédérale, chaque changement de division a constitué un moment particulier. En effet, on connaissait les gens de vue, mais on ne savait pas comment la collaboration avec eux se passerait.» Philipp

RFA-AFD

De la *Feuille d'information* à *Forum D.*, en passant par C_2H_5OH

La présente édition de C_2H_5OH est la dernière. Dès l'année prochaine, les articles consacrés à l'alcool et à la politique en la matière paraîtront dans *Forum D.*, le magazine de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Cette décision est la suite logique du renforcement de la collaboration entre les deux organisations en vue de l'intégration de la RFA dans l'AFD.

Parue de 1948 à 1993, la *Feuille d'information* est le premier bulletin d'information de la RFA. Elle vise à rapprocher les collaborateurs de l'administration centrale de ceux du Service extérieur. Durant l'entre-deux-guerres, la RFA se concentre sur la réalisation de films, au moyen desquels elle encourage notamment la production et la consommation de fruits de table et de pommes de terre. Parallèlement à cela, elle entend justifier l'utilité sanitaire de sa politique d'encouragement et transmet pour ce faire des informations intéressantes aux rédactions. En 1962, le service d'information de la RFA crée à cet effet la publication *Information à la presse*, dont il confie les rênes à l'expérimentée Paula Maag. En 1995, *Information à la presse* devient *Communica*. La première édition traite de thèmes qui sont encore d'actualité tels que la nécessité d'une révision de la législation sur l'alcool ou la question de savoir si les interdictions de la publicité ne sont qu'une chinoiserie administrative ou si elles servent à protéger la jeunesse. En 2009, *Communica* subit à son tour une mue pour satisfaire aux exigences en matière d'identité visuelle de la Confédération et en profite pour changer de nom: le magazine C_2H_5OH – alcool et politique voit alors le jour. Et voilà que le prochain changement se profile déjà à l'horizon, puisque les articles consacrés à l'alcool et à la politique en la matière paraîtront dès 2017 dans *Forum D.*, le magazine de la douane suisse. Une chose ne changera cependant pas: la révision de la loi sur l'alcool continuera certainement de faire couler beaucoup d'encre.



Ruth Widmer

Le magazine d'information de la douane suisse | www.ezvadmin.ch

Forum D.

2/16



«Réinventer la douane»

Le trafic des marchandises: numérique, simple, avantageux, contrôle de façon efficace; Christian Bock, directeur général, s'exprime sur la douane de demain et la nouvelle stratégie de l'AFD

Contrebande de denrées alimentaires

Comment la douane civile et le Cgfr luttent contre la contrebande organisée

Au service du Corps des gardes-frontière

Depuis 50 ans, les Forces aériennes soutiennent le Cgfr dans la surveillance de l'espace frontalier

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Departement fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir et à bientôt dans la prochaine édition du magazine d'information *Forum D.*

Crédits images

Images et graphiques, copyright RFA, exceptés:

- p. 4: www.parlament.ch
- p. 5: Losinger Marazzi AG
- p. 8 s.: Alcosuisse
- p. 12 et 14: RFA / Philipp Schmidli
- p. 16: Gabriele del Vecchio, Noun Project
- p. 18: Blue Cocktail Bar
- p. 19: CONTACT, Fondation Aide Addiction
- p. 20: www.jalk.ch
- p. 23: Croix-Bleue
- p. 26: Fruit-Union Suisse
- p. 28 s.: www.destillaterlebnisfuehrer.de
- p. 30: Office fédéral des routes; photomontage
- p. 31: Institut fédéral de métrologie

